

LA LETTRE

de PRO BTP

SEPTEMBRE 2017 – www.probtp.com

EXPERTS-COMPTABLES



Sommaire

- Lancement réussi de la DSN «Phase 3» 1
- Report du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu 2
- Votre avis compte 3
- Une complémentaire santé pour les experts-comptables 4

Formalités

Lancement réussi de la DSN «phase 3»

La déclaration sociale nominative se généralise. Neuf mois après le lancement de sa dernière phase, faisons le point.

Près d'un million de DSN reçues et traitées par PRO BTP depuis le début de l'année : c'est le chiffre annoncé au 15 mai 2017. Cela représente plus de 200 000 entreprises du BTP et 1 185 000 salariés déclarés. Au total, 87 % des tiers-déclarants PRO BTP ont déposé une DSN à ce jour.

Ces résultats témoignent de la mobilisation de tous – entreprises, experts-comptables et services de PRO BTP – pour réussir la généralisation de la déclaration sociale nominative. Et pour cause : obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2017, cette transmission unique des données a suscité beaucoup d'interrogations. Les coups de fils n'ont pas cessé d'augmenter au fur et à mesure que l'échéance de la DSN phase 3 approchait. En une semaine, PRO BTP a reçu jusqu'à 13 000 appels de déclarants souhaitant connaître la marche à suivre.

Le Groupe a donc renforcé ses moyens pour faire face à la situation : formation accrue de ses gestionnaires, création d'une force opérationnelle pour prendre en charge les dossiers les plus difficiles et mobilisation de tous les services. Les effets ne se sont pas fait attendre : alors que 70 % des entreprises adhérentes étaient parvenues à déposer une DSN à la mi-mars, elles étaient 87 % à la mi-mai.

Si vous avez besoin d'accompagnement pour la DSN, n'hésitez pas à profiter de notre expertise.



Bon à savoir

- Les entreprises qui n'auront pas une année complète de DSN au 31 décembre 2017 devront envoyer à PRO BTP une Déclaration automatisée des données sociales unifiées (DADS-U) le 31 janvier 2018 au plus tard.
- Si certaines de vos entreprises clientes n'ont pas encore intégré la DSN, nous vous aidons à remplir cette obligation. Des documents sont disponibles sur www.probtp.com, onglet « Déclarer et cotiser », rubrique « Mes formalités avec la DSN ».

Prélèvement à la source: report au 1^{er} janvier 2019

Prévu initialement en 2018, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est repoussé au 1^{er} janvier 2019.

Le 7 juin dernier, le Premier ministre a annoncé le report d'un an du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, au lieu du 1^{er} janvier 2018. Ce report doit permettre de mieux évaluer les impacts opérationnels de la réforme pour les collecteurs, notamment les entreprises.

Conséquence: aucun changement pour vous en 2018. En revanche, en 2019, vos entreprises clientes devront prélever directement l'impôt sur le salaire de leurs salariés. Elles devront transmettre les sommes à l'administration fiscale tous les mois. La direction générale des Finances publiques se chargera de fournir le taux de prélèvement à appliquer à chacun des salariés. Elle validera également les informations de paiement.



Nous reviendrons en détail sur cette réforme et sur ses conséquences. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source. ■

Internet facilite la gestion de vos entreprises-clientes

Rien de plus pratique que l'espace privé du site probtp.com pour gérer les formalités de vos clients. Explications.



Sur le portail « Experts-comptables » du site probtp.com, dans l'espace Mon compte, vous pouvez réaliser directement les principaux actes de gestion pour vos entreprises clientes du BTP. Vous accédez à l'ensemble de votre portefeuille, sur un seul et même écran, à l'aide d'un identifiant unique.

Les droits des salariés sont ouverts immédiatement et les mises à jour sont traitées le soir même. Vous pouvez sauvegarder vos télé-déclarations en mode « brouillon » et les valider par la suite. Les formulaires sont généralement pré-remplis pour gagner du temps et limiter le risque d'erreur.

Pour profiter de ce service gratuit, vos clients doivent vous donner une délégation de gestion.

- Si l'entreprise dispose d'un compte probtp.com, demandez-lui une « Autorisation d'accès ». Elle peut le faire depuis son compte.
- Si elle n'a pas de compte probtp.com, téléchargez le formulaire de délégation de gestion présent sur votre espace privé, rubrique « Déclarer et cotiser/Mon compte en ligne ».

Adressez-le ensuite à la direction régionale PRO BTP de votre client avec le mandat de prélèvement SEPA et le RIB (si l'entreprise opte pour le télépaiement). ■

Un outil pratique à votre service

L'espace Mon Compte sur probtp.com vous permet d'effectuer l'ensemble de ces opérations :

Consulter :

- la liste des salariés et le détail de leur couverture santé et/ou prévoyance,
- les appels et les taux de cotisation,
- la situation comptable de l'entreprise vis-à-vis de PRO BTP,
- le remboursement des arrêts de travail pour les ouvriers.

Déclarer

- les affiliations et mises à jour concernant les salariés,
- les arrêts de travail < 91 jours.

Payer

L'ensemble des cotisations appelées par PRO BTP. L'entreprise peut aussi effectuer le paiement de ses cotisations par virement en utilisant jusqu'à 3 comptes bancaires différents, ou par chèque.

Télécharger

- les bulletins d'adhésion pour mettre en place des contrats obligatoires conformes à la législation et aux obligations conventionnelles en matière de retraite, santé et prévoyance ;
- toutes les informations sur la Garantie Arrêt de travail ;
- nos fiches pratiques et nos conseils sur les démarches et formalités à effectuer.

Disponibles depuis le lien « Accédez aux documents essentiels de PRO BTP pour gérer vos entreprises du BTP ».



Votre avis compte

Pour assurer votre mission de conseil auprès de vos clients, vous devez être au fait des spécificités d'un secteur et anticiper les évolutions du marché. La protection sociale du BTP est un domaine complexe. Le passage à la DSN a entraîné des changements d'organisation. Demain, de nouveaux changements impacteront votre activité. Notre objectif : vous accompagner au mieux. Pour être au plus près de vos attentes, nous vous proposons de répondre à ce questionnaire afin de mettre à votre disposition toutes les informations dont vous avez besoin au quotidien.

VOS INFORMATIONS

1. De quels renseignements avez-vous besoin ?

- Les évolutions de mon métier
- La protection sociale de mes clients
- L'environnement réglementaire
- L'environnement juridique
- Autre

2. Vous recherchez des informations pour quels publics ?

- RH
- Chef d'entreprise
- Salariés
- Représentants du personnel

3. Où recherchez-vous vos informations ?

- Sur Internet
 - À partir d'autres professionnels
 - À partir de ma fédération professionnelle
 - À partir de PRO BTP
 - Dans des revues spécialisées
 - Si oui, lesquelles ?
-
-

- Autre

4. En avez-vous suffisamment ?

- Oui Non

5. Si non, que vous manque-t-il ?

.....

.....

6. Sous quelle forme préférez-vous recevoir vos infos ?

- Lettre papier
- PDF
- Mail
- Courriers
- Contact téléphonique

PRO BTP ET VOUS

7. Souhaitez-vous que PRO BTP vous envoie davantage d'infos sur la protection sociale du BTP ?

- Oui Non

8. Souhaitez-vous que PRO BTP vous envoie aussi des infos sur les changements réglementaires de votre profession ?

- Oui Non

9. Si oui, une newsletter vous semble-t-elle pertinente ?

- Oui Non

10. Si oui, quel délai de diffusion ?

- Semestriel
- Trimestriel
- Mensuel
- En fonction de l'actualité

11. Avoir accès à des articles dédiés via votre espace « Mon compte » vous intéresse-t-il ?

- Oui Non

12. Des interviews en ligne sur un sujet précis seraient-elles un plus ?

- Oui Non

13. Si oui, quel sujet ?

.....

14. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

.....

.....

.....

Merci de retourner ce questionnaire complété à :

**PRO BTP 7 Square Félix Nadar
94307 Vincennes Cedex**

Assurance vie

L'Épargne **CONFIANCE**® récompensée



Chaque année, la presse financière compare les différents contrats d'assurance vie du marché et récompense les meilleurs. Parmi les critères de sélection : le rendement annuel des supports d'investissement et la régularité sur le long terme.

En 2017, le **Multisupport CONFIANCE**® figure une nouvelle fois en très bonne place, avec :

- Le Label d'Excellence décerné par la revue *Les dossiers de l'épargne*,
- Un Trophée d'Or dans la catégorie « Contrat-vie des Mutuelles » attribué par le magazine *Le Revenu*,
- Le Grand Trophée d'Or 2017 de la Performance globale dans la catégorie « Compagnie d'assurances » attribué par le magazine *Le Revenu*,
- Une mention « Bien » lors des Grands Prix de l'assurance-vie de *Mieux vivre votre argent*.

Récompenses décernées en 2017 par des jurys composés de professionnels et/ou de journalistes de la presse spécialisée. Les modalités d'octroi de ces distinctions sont consultables dans les magazines correspondants.

Prest'IJ

Les décomptes d'indemnités journalières traités plus rapidement

Le service Prest'IJ permet la transmission des décomptes d'indemnités journalières de la Sécurité sociale à PRO BTP. Ainsi, lorsqu'un salarié est en arrêt de travail, la Sécurité sociale nous envoie directement ses décomptes d'indemnités journalières. Ces informations nous permettent de compléter les versements de la Sécurité sociale, à hauteur du contrat souscrit par l'employeur. Les démarches sont ainsi simplifiées et les remboursements plus rapides. Prest'IJ est gratuit. ■

Une complémentaire santé pour les experts-comptables

Acteur historique du BTP, PRO BTP lance une complémentaire santé destinée aux experts-comptables. Cette offre s'appuie sur notre savoir-faire et répond à vos besoins... Tout simplement.



Vous êtes nombreux à nous avoir sollicités pour couvrir vos frais de santé et ceux de vos salariés. La relation de confiance que nous avons établie au fil des années explique cette attente. Aujourd'hui, nous y répondons en vous proposant une nouvelle offre spécialement conçue pour vous : Planet' Santé. Avec elle, vous êtes assuré de respecter vos obligations et même plus. À votre disposition : plusieurs niveaux de garanties et la possibilité de les étendre aux proches. À vous d'opter pour la solution qui répond le mieux à vos besoins et à ceux de vos équipes.

OUI à l'efficacité

Vous le savez, choisir PRO BTP, c'est aussi dire oui à l'efficacité. Pour chaque acte de gestion, nous vous apportons des solutions concrètes et faciles à mettre en place. L'ensemble de nos services vous assure également une prise en charge optimale.

- Remboursements dans les 48 h (hors délais bancaire)
- Pas d'avance de frais dans les pharmacies, laboratoires et hôpitaux, mais aussi les prestations optiques et dentaires
- Un réseau de professionnels de santé pour des prestations de qualité à tarif maîtrisé
- Des plateformes digitales dédiées
- Un service d'écoute et d'orientation...

Contactez votre conseiller PRO BTP pour parler de cette opportunité qui pourrait bien simplifier la gestion de votre santé et celle de vos salariés.

Pour en savoir plus : planet.probtp.com/offre-sante-experts-comptables.html

Une offre qui s'étend aussi à vos clients

Notre savoir-faire et notre expertise, nous voulons aussi les partager avec la grande communauté des métiers de la construction. C'est pourquoi nous leur proposons Planet'Santé, notre nouvelle complémentaire santé. Si vous avez des clients des secteurs du bois, des carrières et matériaux, de l'immobilier et de la promotion immobilière, contactez-nous. Nous pouvons leur proposer un contrat en adéquation avec leurs besoins. Rendez-vous sur : planet.probtp.com.

Rendez-vous au 72^e congrès des experts-comptables

Cette année, le congrès des experts-comptables met le cap sur Lille et son Grand Palais. Thème de cette 72^e édition : le conseil. Du 27 au 29 septembre, il sera donc question d'avenir et de développement. Bien évidemment, PRO BTP participe à cet événement. Nous vous donnons donc rendez-vous sur notre stand – numéro C28 - où l'innovation sera la grande vedette. Services digitaux, nouvelle offre, jeu interactif... vous attendent.

VOS CONTACTS

Directions régionales PRO BTP

Accueil téléphonique de 8 h 30 à 19 h du lundi au vendredi et de 8 h 30 à 13 h le samedi

SUD-OUEST

33055 BORDEAUX CEDEX
Dép. 09, 12, 19, 23, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 81, 82 et 87
Tél. 05 56 11 31 33 | Fax 05 56 11 56 36

NORD-PAS-DE-CALAIS

59042 LILLE CEDEX
Dép. 59 et 62
Tél. 03 20 12 35 00 | Fax 03 20 12 35 26

RHÔNE-ALPES

BOURGOGNE – AUVERGNE
CS 70734 – 69 257 LYON CEDEX 09
Dép. 01, 03, 07, 15, 21, 26, 38, 42, 43, 58, 63, 69, 71, 73, 74 et 89
Tél. 04 72 42 16 42 | Fax 04 72 42 16 36

MÉDITERRANÉE

CS 50011 – 13395 MARSEILLE CEDEX 10
Dép. 04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 48, 66, 83, 84, 2A et 2B
Tél. 04 96 20 71 71 | Fax 04 96 20 71 10

GRAND-EST

CS 55415 – 54 056 NANCY CEDEX
Dép. 08, 10, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 70, 88 et 90
Tél. 03 83 95 39 90 | Fax 03 83 95 39 97

OUEST-ATLANTIQUE

44176 NANTES CEDEX 04
Dép. 16, 17, 22, 29, 35, 44, 49, 53, 56, 72, 79, 85 et 86
Tél. 02 40 38 15 00 | Fax 02 40 38 15 79

PARIS – SEINE

75745 PARIS CEDEX 15
Dép. 75, 92, 93 et 94
Tél. 01 55 76 15 00 | Fax 01 55 76 13 76

ÎLE-DE-FRANCE – CENTRE

CS 11136 – 75545 PARIS CEDEX 11
Dép. 18, 28, 36, 37, 41, 45, 77, 78, 91 et 95
Tél. 01 40 31 38 40 | Fax 01 40 31 38 08

NORMANDIE – PICARDIE

76138 MONT-SAINT-AIGNAN CEDEX
Dép. 02, 14, 27, 50, 60, 61, 76 et 80
Tél. 02 35 07 29 55 | Fax 02 35 07 29 56



170 conseillers vont à la rencontre des entreprises et des artisans dans toute la France. Rendez-vous sur simple appel téléphonique à votre direction régionale PRO BTP.

PRO BTP Association de protection sociale du Bâtiment et des Travaux publics, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 394 164 966

BTP-PRÉVOYANCE Institution de prévoyance du Bâtiment et des Travaux publics, régie par le code de la Sécurité sociale – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 784 621 468

REGARDBTP Société anonyme à directoire et conseil de Surveillance au capital de 3 800 000 € – Siège social : 7 Rue du Regard 75006 PARIS RCS PARIS 451 292 312

